

# *Le Gazouillis de Limogne en Quercy*

22-01



## **Le mot du Maire**

*Devant la difficulté de produire une nouvelle « Gazette », nous sommes amenés à plus de modestie et je remercie ceux qui ont pris la relève de l'information directe. Nous essayerons de tenir un rythme adapté à celui des nouvelles à partager, sans négliger de soumettre à nos lectrices et lecteurs, quelques réflexions plus larges...*

*Jean Claude Vialette*

## **Le pôle médical : un projet pour l'avenir de Limogne et de ses environs**

Oui, le rêve devient la réalité en train de se construire. Le projet de « pôle médical » dont on parle depuis plusieurs années à Limogne en Quercy verra le jour.

L'achat du terrain est effectif depuis le 9 novembre 2022.

Des plans ont été présentés aux intéressés que sont les médecins et pharmaciens. Les limognais ne sont plus surpris de voir des véhicules et des personnes faire le tour du bourg et des lieux où devrait s'implanter le projet.

De quoi s'agit-il ?

Il n'est pas possible à l'heure où paraîtra ce « Gazouillis » de donner beaucoup de détails... Une réunion publique est prévue au cours du premier trimestre 2023 pour une discussion sur le projet. On sait que notre équipe médicale et la pharmacie s'installeront à côté de l'équipe d'infirmières et pourquoi pas, d'autres professions médicales. Qui connaît une ou un dentiste qui serait intéressé ?

En complément de cette partie « médicale », il est prévu de construire une dizaine de logements qui permettront de répondre à la demande permanente que nous subissons.

Mais divers aménagements complémentaires donneront une fonction d'accueil et de circulation « douce » et contribueront à une réelle extension du centre bourg du village.

Notons que cette opération concerne un territoire plus large que la commune de Limogne en Quercy. Les patients des services de santé, comme les clients de la pharmacie viennent de tout l'ancien canton de Limogne et même des communes voisines de l'Aveyron et du Tarn et Garonne. Nous détenons des éléments statistiques qui le montrent.

A l'heure où beaucoup de communes, souvent plus importantes que la notre, n'ont aucun service de santé, notre projet original, donne à tout le territoire environnant, un espoir réel. Il reçoit un écho très favorable qui aura des répercussions pour tous. Nous savons que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque et Limogne en a pleinement conscience. Nous savons aussi que notre projet intéresse des habitants de communes des 3 communautés qui nous entourent : Grand Figeac, Grand Cahors et Ouest Aveyron Communauté.

Trouvez un nom au site des logements  
qui jouxteront le PÔLE MEDICAL :  
faites votre proposition sur le site de la Mairie.  
LE NOM DOIT ETRE FACILE A ECRIRE,  
SIMPLE ET EVOCATEUR.  
ECRIVEZ à [accueil@limogneenquercy.fr](mailto:accueil@limogneenquercy.fr)

## Le Limognithérium est installé.



La statue en fer à béton soudé et poncé a été inaugurée le 2 novembre par la présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Catherine Marlas et par Jean Claude Vialette, Maire de Limogne en Quercy.

Ce jour-là avait lieu une réunion du conseil syndical du parc ce qui a permis à une quarantaine de membres d'assister à l'événement. Le fossile de Limogne est reproduit à environ 60% de sa taille réelle.

Sept animaux préhistoriques, revenus à la vie grâce au talent du sculpteur Patrick Médéric, sont installés dans les villages de Bach, Concots, Crégols, Escamps, Larnagol, Limogne-en-Quercy et Vaylats.

L'objectif de cette opération est de permettre aux habitants de s'approprier le riche patrimoine paléontologique du territoire, labellisé Géoparc mondial UNESCO. Les espèces représentées ont été nommées en l'honneur des communes ou lieux-dits, tel le *Bachitherium*, à Bach.

Le Parc vous proposera de découvrir ce bestiaire préhistorique lors d'itinéraires vélo.



### Pecten maximus

#### Une œuvre pour le Chemin de Compostelle (GR 65)

L'abri construit sur le bord du GR 65 est terminé depuis la fin octobre. On ne compte pas le nombre de visiteurs qui l'ont découvert. Après la surprise, tous les qualificatifs ont été entendus. Original, extraordinaire, très beau, magnifique... Nous ne pouvons pas présenter ici cette œuvre d'art pensée par l'artiste, architecte et designer Sara de Gouy, construit par Gaspard Liautey. Écoutons Sara :

« Je me suis intéressée par ailleurs à l'histoire des chemins de Compostelle, arpentés depuis le Moyen-Âge et plus particulièrement à son symbole, la coquille. Pourquoi la coquille ? Quels récits et symboliques ? Mes premières recherches sont passionnantes. La coquille s'est baladée dans le temps, comme elle se balade sur les sacs à dos des marcheurs. Elle véhicule mille récits, protège, accompagne, prouve que l'on avait marché jusqu'à la mer, un peu plus loin que Saint-Jacques-de-Compostelle. Je me demande aujourd'hui si la coquille Saint-Jacques peut-être l'une des matières premières de mon refuge. Un refuge protège, c'est aussi un espace de rêverie. Le coquillage a également ces propriétés. J'aime sa capacité à concentrer les souvenirs de vacances, de voyage. Ici la coquille Pecten Maximus offre aussi une balade dans le temps et l'histoire, depuis la préhistoire. Il apparaît même que des chercheurs utilisent la coquille Saint-Jacques comme machine à remonter le temps, elle enregistrerait les événements climatiques dans ses stries. Aujourd'hui la coquille Saint-Jacques est un rebus et représente plusieurs millions de tonnes de déchets par an, pourquoi ne pas valoriser la coquille pour matière de construction, utiliser celle-ci pour ses propriétés protectrices, telle une vêtue de nacre ? »

## URBANISME : respectons les règles



*Devant des interrogations légitimes de la part de nos concitoyens, nous devons rappeler quelques règles en matière d'urbanisme. La première est de se dire que si nous avons un*

*projet, le mieux est de se renseigner au service urbanisme de la mairie.*

Les règles de base sont les suivantes :

- Toute construction de plus de 5 m<sup>2</sup> de plancher ou d'emprise au sol, doit faire l'objet au moins d'une déclaration préalable de travaux. C'est le cas de la plupart des abris de jardin.
- Toute construction ou création d'une surface de plancher d'une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup> (sauf en zone U du PLU : 40 m<sup>2</sup>), doit faire l'objet d'un permis de construire.
- Le changement de destination d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment comme d'un commerce en habitation, ou d'une grange en habitation, l'extension d'un bâtiment existant, doivent aussi faire l'objet soit d'une déclaration

préalable de travaux, soit d'un permis de construire. C'est le cas de la création d'un garage, qu'il soit adossé ou indépendant.

A noter que la construction d'une piscine, dès que la surface du bassin dépasse 10 m<sup>2</sup> correspond à la création d'une emprise au sol et doit faire l'objet soit d'une déclaration préalable, soit d'un permis de construire.

La Loi le dit : la majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme sont des délits qui engagent la responsabilité pénale du propriétaire. Un délit est une infraction jugée par le tribunal correctionnel et punie principalement d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans.  
Il est inutile de chercher à tromper les services. Les contrôles visuels directs ou par les drones font que le fraudeur sera un jour déniché... s'il n'a pas été dénoncé par un voisin et « ami » !

Ajoutons encore à ce rappel que le projet présenté doit correspondre à ce qui sera réalisé faute de quoi, il pourra être demandé la mise en conformité ou la démolition de la construction. Ceci n'empêche pas le maître d'ouvrage de demander un permis modificatif si en cours de réalisation, il s'avérait nécessaire de modifier le projet. Des contrôles ont lieu régulièrement. Ils ont détecté plusieurs infractions sur Limogne en Quercy.

Toute modification de l'aspect extérieur d'une construction : création d'ouvertures nouvelles, changement de tuiles, création de clôtures bâties etc.... impose au minimum une déclaration préalable de travaux.

Ne nous y trompons pas, l'objectif est que la loi soit appliquée pour tous. C'est une question de justice et d'équité. Informer les citoyens, c'est prévenir. Ce n'est pas sanctionner.

*Michel Ortalo-Magné, adjoint en charge de l'urbanisme*

Ce 1<sup>er</sup> numéro du « Gazouillis de Limogne en Quercy » et les suivants, vous pouvez les recevoir directement par internet en vous abonnant sur le site de la mairie :

[www.mairie-limogne.fr](http://www.mairie-limogne.fr)







## Les actualités de la commune : des travaux dans les rues

Le projet a été présenté à la population lors de la réunion publique du 15 septembre. Un trafic routier toujours plus intense et des véhicules imposants ont généré au fil des ans des dommages sur la voirie et le bâti de la commune. Contrainte de régler définitivement ce problème, la municipalité a engagé ces chantiers.

Des déplacements de réseaux commandés par le Sesel à la SAUR sont un préalable aux travaux de surface. Les tranchées condamnent la traversée du bourg par la rue de Cénevières pendant quelques jours. Des déviations et des limitations de vitesse ont été mises en place, perturbant la vie des riverains et des usagers de cette partie du bourg. Elles doivent être respectées ! Les véhicules légers doivent emprunter la rue de l'Eglise, la rue de Lugagnac et le chemin de Fons Seco (30 km/h et sens unique) pour rejoindre entre autres, le cabinet médical et l'Ehpad. Pour les véhicules lourds, un détournement par la vallée du Lot a été mis en place pour rejoindre les entreprises de la ZA Rigounenque. Les automobilistes doivent faire preuve de patience et de fair-play pendant le temps des travaux.

La dépense est importante et incontournable pour la commune. Le coût financier de ces opérations atteint un peu plus de 93 000 € dont la moitié est subventionnée par l'Etat, la Région et le Département.

Jean Luc Bouchard, 1<sup>er</sup> adjoint



### « On dit que... »

### des nouvelles à la pelle et à la pioche !

- *On dit que...* on a le droit de se garer au parking même pour acheter du pain des médicaments et du tabac et on ne doit pas rester moteur en marche au milieu de la rue. Sûr.
- *On dit que...* Nathalie Lacroix secrétaire de mairie présente l'après-midi, a quitté ses fonctions. Vrai. Et on regrette son sourire bien connu. Elle est remplacée par Marie Labarrière... et son sourire. Photo/MO
- *On dit que...* la route de Cénevières est fermée. Vrai. La municipalité est très attentive au confort des usagers locaux mais aussi des entreprises et commerces. On dit aussi que tout le monde va devoir faire preuve de patience.
- *On dit que...* les pompiers sont là pour protéger les personnes et les biens. Vrai. Et ils le font bien mais certains ne leur facilitent pas le travail. S'installer sans permis au milieu d'un bois, c'est prendre un risque pour soi et aussi pour eux qui seront là pour vous sauver en cas d'incendie ou d'accident. On s'en occupe.
- *On dit que...* le climat change. Vrai et nous devons changer nos habitudes et donc prévenir les incendies en entretenant les alentours des habitations et aussi les bois et landes qui méritent une visite de leur propriétaire... qui parfois ne les connaît même pas ! Décembre, c'est la bonne saison pour s'en préoccuper.
- *On dit que...* une architecte va s'installer à Limogne en Quercy. Vrai. C'est une réalité. Elle est en train de poser ses meubles dans les locaux de Didier Goffre.
- *On dit que...* le mur du cimetière s'est effondré sur plus de 4 mètres. Vrai. On ajoute que ce ne sont pas les résidents qui sont en cause. Ouf ! Et on remercie ceux qui l'ont réparé très rapidement. On en reparlera. Photo/MO



Le mur a été parfaitement réparé

Resp de la publication : J.C. Vialette Maire  
Rédaction : M. Ortalo-Magné, J-L. Bouchard ;  
Photos : MOM Imprimé par nos soins